JOURNÉE RÉGIONALE DREETS – CREAI

L'IMPACT DES ÉVOLUTIONS DE LA PROTECTION JURIDIQUE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES MAJEURS PROTÉGÉS



10 NOVEMBRE 2026

ATHÉNÉE MUNICIPAL · BORDEAUX

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
De l'économie, de l'emploi
Du travail et des solidarités (DREETS)

CREAI NOUVELLE-AQUITAINE
Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité



Premier bilan de l'activité des cellules « cas complexes » soutenues par la DREETS Nouvelle-Aquitaine

Simon CORCHUAN

Responsable du Pôle Tarification / contractualisation des établissements sociaux, DREETS Nouvelle-Aquitaine

Carine CHARZAT

Chargée du pilotage de la tarification SMJPM / SDPF, DREETS Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail
et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine

Journée du 10 novembre 2026

Expérimentations cas complexes : premiers enseignements

Le contexte

- 7 expérimentations cas complexes
- Menées sur les années 2023 / 2024 / 2025
- Financées sur les enveloppes actions innovantes régionale et nationale
- En lien avec le schéma régional des MJPM et des DPF 2025 / 2029,
  action 2.5 « Proposer un accompagnement spécifique pour les cas complexes »
- Objectifs
  - Répondre plus efficacement à des besoins d'accompagnement
  - Expérimenter
  - Si opportun, modéliser et trouver des voies de financement

Le processus d'évaluation

- Questionnaire aux porteurs
  - Descriptif
  - Public accompagné
  - Moyens humains et matériels
  - Partenariat
  - Financement
  - Indicateurs d'évaluation
  - Avis du porteur (continuation souhaitée / définition du cas complexe / ce qui a fonctionné / ce qui a moins bien fonctionné / conditions de reproductibilité / améliorations à apporter)

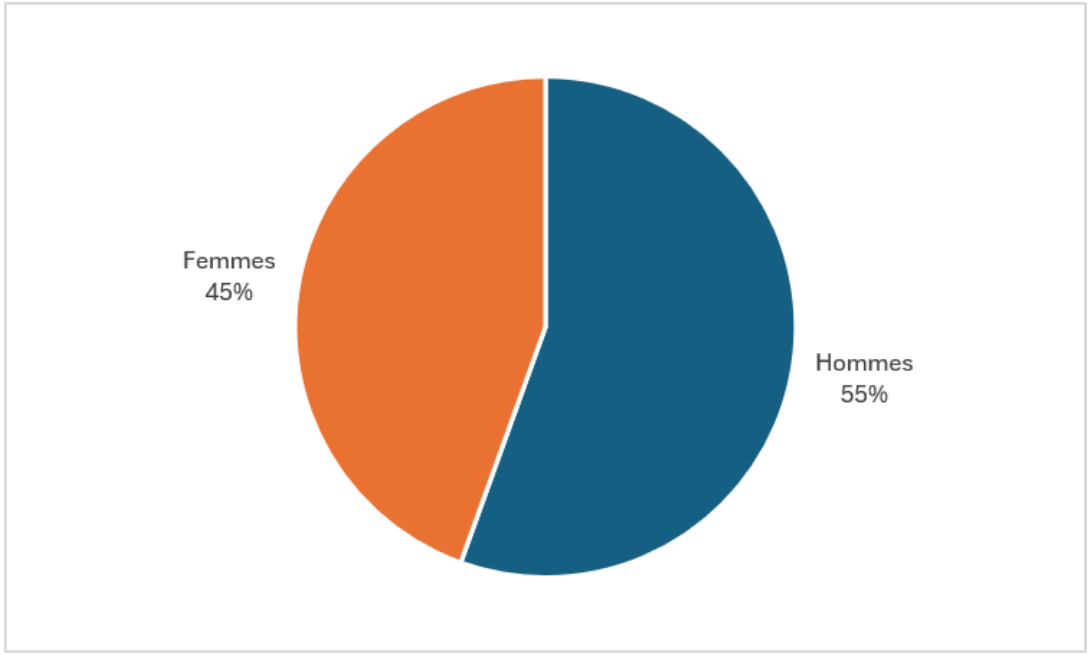
Les limites de l'exercice

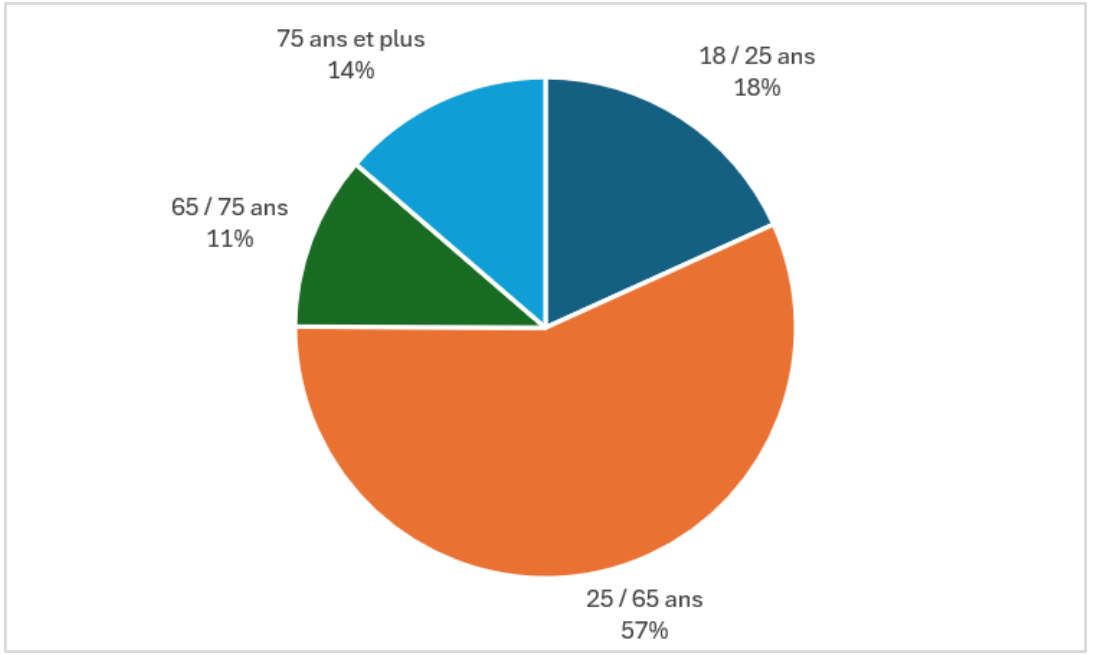
- Des expérimentations variées
- Des temporalités différentes
- Des outils de mesure de la portée de l'accompagnement en cours de construction
- Des rubriques parfois non renseignées
- Premiers enseignements, qui viendront alimenter un groupe de travail DREETS / DDETS-PP / expérimentateurs, dans l'idée d'aboutir début 2027 à des éléments de cadrage régional

Les expérimentations

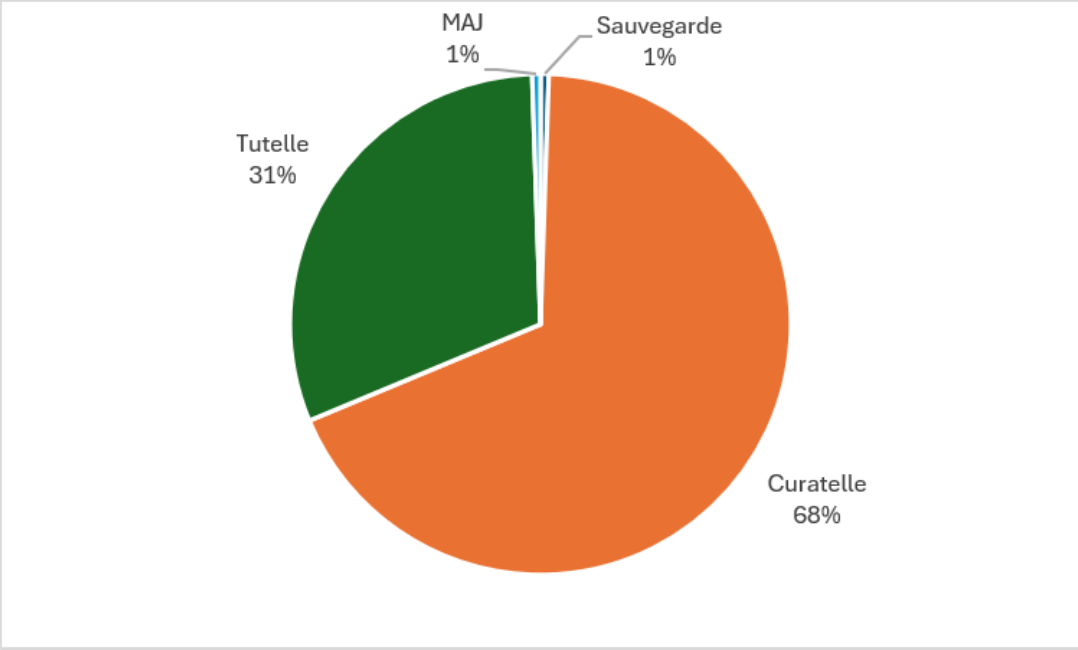
Porteur	Territoire	Public cible	Organisation	Moyens humains	Accompagnement
MSAIS	17	-	Interne	1 MJPM	Du personnel
ADPEP	19	18 / 25 ans	Mutualisée	1 MJPM / 0,50 TISF	Des majeurs
AECJF	23	-	Mutualisée	1 TISF	Des majeurs
MSAT	24	-	Mutualisée	1 MJPM	Des majeurs et du personnel
UDAF	33	-	Mutualisée / plateforme	1 directeur / 1,25 administratif / 3 CESF ES / 2 neuropsychologues / 1 IDE	Des majeurs et du personnel
ADTMP / SEAPB	64	-	Mutualisée	0,30 chef de service	Du personnel
ALSEA	87	-	Interne	0,20 psychiatre	Des majeurs et du personnel

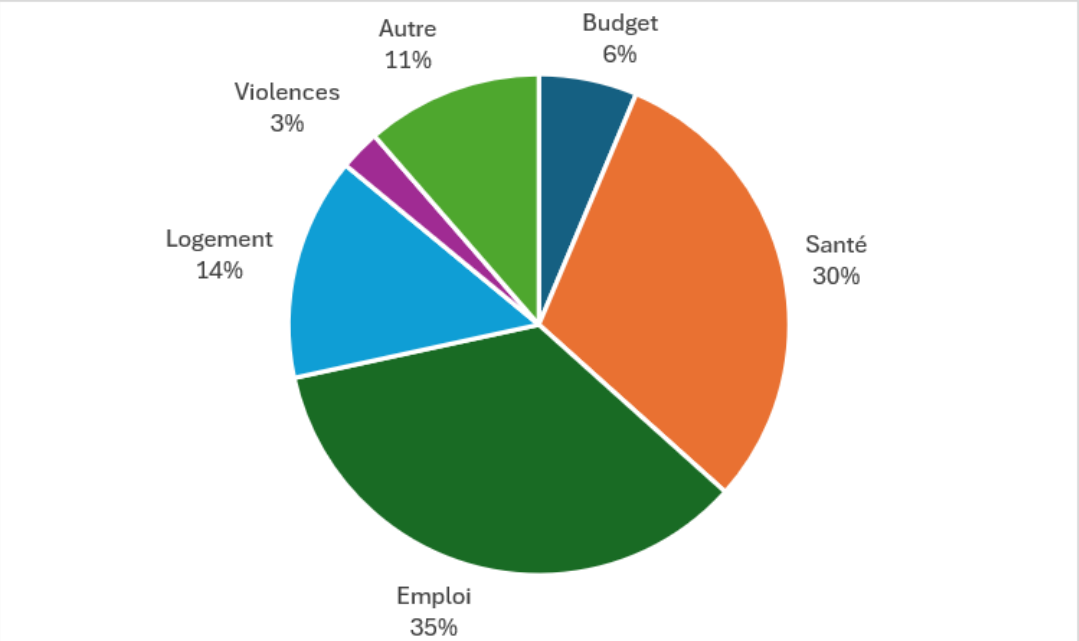
Les personnes accompagnées





Les personnes accompagnées



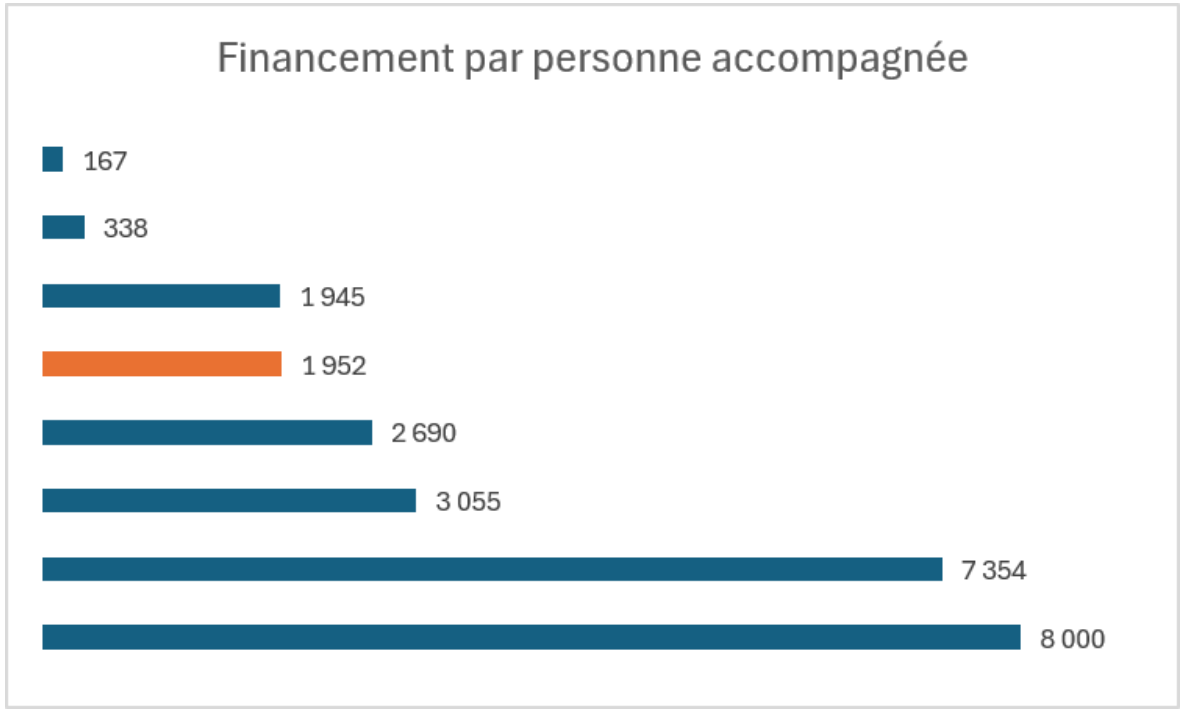


Tentative de définition du cas complexe

- Situation
- De rupture
- Résultant de vulnérabilités multiples
- Mettant en difficulté l'accompagnement traditionnel
- Imposant un regard pluridisciplinaire
- Et rendant nécessaire la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé

Les moyens mis en œuvre

- 373 personnes accompagnées dans la durée
- Une durée moyenne d'accompagnement de 5 mois
- Une grille de cotation élaborée, d'autres en cours de construction



L'avis des porteurs : ce qui a fonctionné

Décharge du MJPM référent, relais du MJPM ressource
Stabilisation et autonomisation des majeurs, supervision du psychologue, partenariat droit commun
Réactivité, accès au droit commun, résolution de situations présentées comme insolubles
Partenariat, procédure de saisine / traitement / préconisations
Diagnostic partagé, partenariat SMJPM, espace spécialisé intervenant en appui aux dispositifs existants
Mutualisation ADTMP SEAPB, amélioration de l'accompagnement
Analyse des situations, amélioration de l'accompagnement, coordination soins

- Le regard pluridisciplinaire
- L'accompagnement qui en a résulté

L'avis des porteurs : ce qui a moins bien fonctionné

Caractérisation du cas complexe, partenariat médico-social
Partenariat ASE, arrivées tardives dans le dispositif
Difficulté de recrutement du TISF
Temps d'appropriation par les services
Adhésion du majeur, nécessité de limiter la durée de l'accompagnement pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins
Peu de saisines partenaires
Difficultés du secteur psychiatrique, adhésion du majeur

- La caractérisation du cas complexe
- L'adhésion du majeur
- L'activation du partenariat

L'avis des porteurs : conditions de reproductibilité

Mutualisation SMJPM de type cellule départementale cas complexes
TISF
Temps plein TISF
Inscription dans la durée
Diagnostic partagé, mutualisation SMJPM, coordination des interventions
Partenariat actif
Psychiatre, partenariat formalisé, inscription dans la durée

- Le recrutement des profils ressources
- La mutualisation SMJPM
- La mobilisation du partenariat

Tentative de modélisation d'un dispositif cas complexes

- Avant de passer le relais au groupe de travail évoqué précédemment
- Ce qui semble se dégager
  - Dispositif mutualisé associant tous les SMJPM du département
  - Des ressources privilégiées : MJPM / TISF / psychiatre ou psychologue
  - Appui sur les partenariats existants
  - Deux volets : accompagnement des majeurs / accompagnement du personnel
  - Pas de public ciblé
  - Utilisation d'une grille d'évaluation pour l'entrée dans le dispositif / pour mesurer la portée de l'accompagnement

En remerciant à nouveau les expérimentateurs,

Et en espérant avoir retranscrit fidèlement leurs retours,

Nous vous remercions de votre attention.